



Genève, le 31 janvier 2024

Le Conseil d'Etat

364-2024

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
Monsieur Albert Rösti
Conseiller fédéral
3003 Berne

Concerne : ouverture de la procédure de consultation concernant l'ordonnance sur la conduite automatisée (OCA) et l'ordonnance concernant les aides financières destinées à promouvoir des solutions innovantes pour la circulation sur la voie publique (O AFC)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous nous référons au courrier du 18 octobre 2023 que vous nous avez transmis concernant le sujet cité sous rubrique et nous vous remercions de nous avoir consultés pour cet objet d'importance.

Nous avons pris connaissance des modifications juridiques proposées ainsi que des commentaires figurant dans les rapports explicatifs des deux ordonnances.

L'ordonnance sur la conduite automatisée (OCA) pose le cadre d'une réglementation à même de couvrir les premiers cas d'application de la conduite automatisée, avec effets directs sur nos infrastructures, dont les aires de stationnement. Elle permet aux cantons d'anticiper et de s'adapter, tant sur le plan légal que sur le plan technique, notamment concernant les contrôles subséquents. L'émergence imminente sur la voie publique d'une technologie à la maturité croissante nécessite des actions visant l'acceptation par la population de cette nouvelle technologie et de ses usages. Il conviendra de veiller aussi bien aux nouveaux comportements des utilisateurs des véhicules automatisés qu'à leur impact sur les autres usagers de la voie publique. En outre, c'est dans un esprit de continuité coopérative et inclusive que nous agissons sur le segment des nouveaux modèles commerciaux, tels que les services de bus à la demande.

Enfin, s'agissant de l'ordonnance concernant les aides financières destinées à promouvoir des solutions innovantes pour la circulation sur la voie publique (O AFC), nous saluons les aides destinées à soutenir, de manière ciblée, les promoteurs de projets innovants contribuant au développement des systèmes automatisés à grande échelle.

Nous vous prions de trouver nos remarques et commentaires concernant les articles proposés dans les annexes jointes à ce courrier et tenons à souligner l'importance que revêtira une bonne coordination entre les cantons et l'OFROU pour garantir le succès de la mise en œuvre de ces ordonnances.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Rignetti-El Zayadi

Le président :



Antonio Hodgers

Annexes mentionnées

Copie à : svg@astra.admin.ch



Ordonnance sur la conduite automatisée (OCA)

Questionnaire

(structuré suivant la systématique du rapport explicatif)

Auteur de l'avis :

☒ Canton ☐ Association ☐ Organisation ☐ Autre
Expéditeur : République et canton de Genève Département de la santé et des mobilités Case postale 3964 1211 Genève 3
Important : Veuillez envoyer votre avis sous forme électronique (document Word et PDF) d'ici au 2 février 2024 à l'adresse suivante : svg@astra.admin.ch

1. Ordonnance sur la conduite automatisée

1. Avez-vous des remarques d'ordre général à formuler concernant le projet ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement : Il faut impérativement veiller à une bonne coordination entre les cantons et l'OFROU, car d'elle dépend le succès de la mise en œuvre de cette ordonnance.		

2. Approuvez-vous l'objet de la nouvelle ordonnance (art. 1) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

3. Approuvez-vous les définitions proposées (art. 2) ?

☒ OUI☐ NON☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

Dans un souci d'améliorer l'intelligibilité, les définitions devraient se référer aux classes applicables au niveau international selon la SAE J3016.

4. Approuvez-vous les exigences générales applicables aux véhicules équipés d'un système d'automatisation (art. 3) ?

☒ OUI☐ NON☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

5. Acceptez-vous que le système d'automatisation doive maîtriser tous les scénarios de trafic dans les conditions d'utilisation inhérentes à sa construction, conformément à l'al. 2, et que ces exigences se fondent sur des réglementations et des normes internationales (art. 4) ?

☒ OUI☐ NON☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

6. Acceptez-vous que l'immatriculation de véhicules sans conducteur se fonde sur les prescriptions techniques internationales relatives aux systèmes d'automatisation applicables au moment de la première mise en circulation, par dérogation à l'art. 3b, al. 1, OETV (art 5) ?

☒ OUI☐ NON☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

7. Acceptez-vous que, sous certaines conditions, le DETEC puisse déclarer applicables à des véhicules déjà mis en circulation de nouvelles prescriptions concernant des systèmes d'automatisation (art. 6) ?

☒ OUI☐ NON☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

Les accidents ayant uniquement occasionné des dommages matériels peuvent également représenter un danger. Il ne faut pas partir du principe qu'ils sont inclus dans la let. c.

8. Approuvez-vous la réglementation relative à l'enregistreur de mode de conduite (art. 7, 23, 27 et 38) ?

☒ OUI ☐ NON ☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

9. Acceptez-vous que les systèmes d'automatisation ne puissent plus être utilisés si le système de gestion associé n'est plus actualisé, et que cela entraîne l'immobilisation des véhicules sans conducteur (art. 8) ?

☒ OUI ☐ NON ☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

10. Approuvez-vous la réglementation relative à la remise du manuel d'utilisation et au devoir d'information concernant l'enregistreur de mode de conduite (art. 9) ?

☐ OUI ☒ NON ☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

L'obligation d'information concernant les manuels d'utilisation est opportune.

11. Approuvez-vous la réglementation relative au respect du manuel d'utilisation (art. 10) ?

☒ OUI ☐ NON ☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

On peut supposer que cela doit être confirmé activement. Les exigences de comportement doivent être intégrées dans l'OCA.

12. Acceptez-vous que les systèmes d'automatisation et les véhicules équipés d'un système d'automatisation soient en règle générale soumis à la réception par type (art. 11) ?

☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
Les autorités d'immatriculation doivent obligatoirement avoir accès aux réceptions par type.		

13. Approuvez-vous la réglementation relative à la délivrance des réceptions par type (art. 12) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

14. Approuvez-vous la réglementation relative à la vérification de la conformité pour le maintien de la sécurité routière et de la sécurité de fonctionnement après l'immatriculation (art. 13) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

15. Approuvez-vous le principe des notifications obligatoires pour le maintien de la sécurité routière et de la sécurité de fonctionnement après l'immatriculation (art. 14) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
La question est de savoir si la notification spontanée fonctionnera. L'obligation de déclaration à la police doit être obligatoire en cas d'accidents impliquant des véhicules en mode de conduite automatisée.		

16. Approuvez-vous les contrôles prévus pour le maintien de la sécurité routière et de la sécurité de fonctionnement après l'immatriculation (art. 15) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
Le véhicule doit être retiré de la circulation jusqu'à ce que le contrôle subséquent ait été effectué.		

17. Approuvez-vous les précisions apportées concernant l'application des clauses de sauvegarde des accords internationaux pour les véhicules équipés de systèmes d'automatisation (art. 16) ?

☒ OUI

☐ NON

☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

18. Acceptez-vous que les cantons ne soient pas autorisés à déléguer les contrôles subséquents de véhicules sans conducteur à des entreprises ou à des organisations privées, mais qu'ils puissent demander que certaines vérifications techniques soient effectuées par un organe d'expertise reconnu par l'OFROU ou les faire réaliser à la charge du détenteur du véhicule (art. 17) ?

☒ OUI

☐ NON

☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

19. Approuvez-vous la réglementation relative aux fins autorisées du traitement des données de l'enregistreur de mode de conduite au sens de l'art. 25g, al. 3, LCR (art. 18) ?

☒ OUI

☐ NON

☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

Supprimer «non officiels», de manière à permettre l'analyse par des experts officiels et non officiels.

20. Approuvez-vous la réglementation relative au traitement des données dans le cadre de l'exécution (art. 19) ?

☒ OUI

☐ NON

☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

21. Acceptez-vous que les données de l'enregistreur de mode de conduite puissent être détruites sans le consentement des personnes concernées aux fins de la mise au rebut du véhicule (art. 20) ?

☐ OUI

☐ NON

☒ Sans avis / non concerné

	Remarques / proposition d'amendement :
--	--

22. Acceptez-vous que quiconque vend, loue ou met en leasing à titre professionnel un véhicule pourvu d'un dispositif émettant des demandes de transition doive expliquer clairement à la partie contractante la manière d'utiliser le système d'automatisation conformément à sa destination ainsi que la fonction d'enregistrement de l'enregistreur de mode de conduite et en conserver l'attestation écrite pendant dix ans (art. 21) ?		
☐ OUI	☐ NON	☒ Sans avis / non concerné
	Remarques / proposition d'amendement :	

23. Approuvez-vous les effets de l'utilisation du système d'automatisation pour le conducteur et l'étendue de sa décharge (art. 22) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
	Remarques / proposition d'amendement :	

24. Approuvez-vous la réglementation relative à l'activation du système d'automatisation pour le stationnement (art. 24) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
	Remarques / proposition d'amendement :	

25. Approuvez-vous les exigences générales concernant le parcage automatisé, notamment le fait que celui-ci suppose qu'une case de stationnement déterminée ait été attribuée au véhicule (art. 25) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
	Remarques / proposition d'amendement :	

26. Approuvez-vous la réglementation relative à l'exécution du parcage automatisé (art. 26) ?

☒ OUI

☐ NON

☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

27. Approuvez-vous la réglementation concernant la demande relative à l'exploitation d'aires de stationnement permettant le parcage automatisé, notamment le fait que ces demandes doivent être déposées par le constructeur ou par une personne habilitée par celui-ci (art. 28) ?

☐ OUI

☒ NON

☐ Sans avis / non concerné

Rémarques / proposition d'amendement :

Le requérant ne devrait pas être le constructeur du véhicule, mais l'exploitant du système de stationnement.

28. Approuvez-vous la réglementation concernant l'évaluation de la demande relative à l'exploitation d'aires de stationnement permettant le parcage automatisé (art. 29) ?

☒ OUI

☐ NON

☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

29. Approuvez-vous les obligations du constructeur concernant les formations relatives aux véhicules sans conducteur (art. 30) ?

☒ OUI

☐ NON

☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

30. Approuvez-vous la réglementation relative aux personnes qui procèdent au chargement ou au déchargement partiel de véhicules sans conducteur, notamment le fait que la personne qui décharge une partie du véhicule soit responsable de veiller à ce que le déchargement partiel n'ait pas d'effets préjudiciables sur le reste du chargement (art. 31) ?

☒ OUI

☐ NON

☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

	Renvoyer aux obligations selon l'art. 30 LCR et l'art. 73 OCR.
--	--

31. Approuvez-vous les tâches et devoirs des détenteurs de véhicules sans conducteur (art. 32) ?		
--	--	--

☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
---	------------------------------	---

Remarques / proposition d'amendement :		
--	--	--

32. Approuvez-vous les tâches et devoirs des opérateurs de véhicules sans conducteur (art. 33) ?		
--	--	--

☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
---	------------------------------	---

Remarques / proposition d'amendement :		
--	--	--

33. Approuvez-vous la réglementation relative à la conduite manuelle d'un véhicule sans conducteur (art. 34) ?		
--	--	--

☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
---	------------------------------	---

Remarques / proposition d'amendement :		
--	--	--

34. Approuvez-vous les exigences communes applicables à l'opérateur et à la personne qui conduit manuellement le véhicule sans conducteur, notamment les prescriptions relatives au permis de conduire, à la formation (spécifique) et au cours de perfectionnement (art. 35) ?		
---	--	--

☐ OUI	☒ NON	☐ Sans avis / non concerné
------------------------------	---	---

Remarques / proposition d'amendement :		
--	--	--

L'opérateur et la personne qui conduit manuellement le véhicule sans conducteur doivent obligatoirement posséder au moins la catégorie B, y compris pour les véhicules à vitesse réduite.		
---	--	--

35. Acceptez-vous que, pour les véhicules sans conducteur dépourvus de poste de conduite, le poids à vide n'inclue pas le poids du conducteur (art. 36) ?		
---	--	--

☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

36. Approuvez-vous la réglementation relative aux commandes des véhicules sans conducteur (art. 37) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
Les critères d'évaluation des demandes doivent encore être concrétisés.		

37. Approuvez-vous la réglementation relative à la demande d'autorisation des conditions d'utilisation, notamment en ce qui concerne son contenu et le rapport que le requérant doit entretenir avec la Suisse (art. 39) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

38. Approuvez-vous la réglementation relative au traitement et à l'évaluation de la demande d'autorisation des conditions d'utilisation, notamment en ce qui concerne les preuves à apporter, l'obligation de solliciter l'autorisation du canton concerné (et de l'OFROU si les conditions d'utilisation s'étendent aux routes nationales), ainsi que le droit de l'armée, de l'OFT et de l'OFDF d'être entendus (art. 40) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

39. Acceptez-vous que la décision concernant une demande d'autorisation des conditions d'utilisation de véhicules sans conducteur soit notifiée aux destinataires visés à l'art. 41, let. a à d (art. 41) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

40. Acceptez-vous que les conditions d'utilisation autorisées soient publiées dans l'organe de publication officiel (art. 42) ?

☒ OUI

☐ NON

☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

41. Approuvez-vous la réglementation relative à la surveillance après la délivrance de l'autorisation (art. 43) ?

☒ OUI

☐ NON

☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

42. Approuvez-vous les différents éléments constitutifs d'une infraction (art. 44) ?

☒ OUI

☐ NON

☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

Il faut ajouter les possibilités de mesures administratives.

43. Approuvez-vous la disposition dérogatoire pour les cas d'espèce particuliers et la constitution d'un groupe de suivi par l'OFROU (art. 45) ?

☒ OUI

☐ NON

☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

2. Ordonnance du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière

44. Approuvez-vous le signal d'indication « Véhicules équipés d'un système d'automatisation » et l'obligation de le placer au niveau de tous les accès aux aires de stationnement où le parcage automatisé est autorisé (art. 62, al. 8 et annexe 2, signal 4.91^{bis}) ?

☒ OUI

☐ NON

☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

--	--

3. Ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers

45. Acceptez-vous que les véhicules sans conducteur doivent faire l'objet d'un contrôle subséquent annuel (art. 33, al. 2, let. a, ch. 5) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		
Après avoir recueilli suffisamment de données empiriques, il convient de réexaminer le changement de périodicité selon les règles actuellement en vigueur.		

4. Ordonnance du 27 octobre 1976 réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière

46. Acceptez-vous qu'un véhicule sans conducteur doive disposer d'une autorisation des conditions d'utilisation pour que le permis de circulation et les plaques puissent être délivrés (art. 71, al. 1, let. f) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

47. Acceptez-vous que l'examen théorique de base porte désormais aussi sur la connaissance des systèmes d'automatisation et d'aide à la conduite (annexe 11, ch. 1.2, sous-ch. 1.2.4) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

48. Acceptez-vous que les candidats à l'examen pratique (de conduite) pour la catégorie A et la sous-catégorie A1 doivent non seulement connaître et être capables d'utiliser les systèmes d'aide à la conduite (si le véhicule d'examen en est doté), mais également effectuer des manœuvres spéciales, en utilisant les systèmes d'aide à la conduite le cas échéant (annexe 12, section III, sous-section B, ch. 1 ^{bis} et 2) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

--	--

49. Acceptez-vous que les candidats à l'examen pratique (de conduite) pour les catégories B et BE et la sous-catégorie B1 doivent non seulement connaître et être capables d'utiliser les systèmes d'aide à la conduite et les systèmes d'automatisation (si le véhicule d'examen en est doté), mais également effectuer des manœuvres spéciales, en utilisant les systèmes d'aide à la conduite et les systèmes d'automatisation le cas échéant (annexe 12, section III, sous-section D, ch. 1^{bis}, 2 et 3) ?

☒ OUI☐ NON☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

50. Acceptez-vous que le système de pilotage automatique sur autoroute et les différents systèmes d'aide à la conduite devant au moins être au programme de l'examen pratique (de conduite) des catégories et sous-catégories concernées (si le véhicule d'examen en est doté) soient explicitement mentionnés (annexe 12, section III, sous-sections B, ch. 1^{bis}, et D, ch. 1^{bis}) ?

☒ OUI☐ NON☐ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :



Ordonnance concernant les aides financières destinées à promouvoir des solutions innovantes pour la circulation sur la voie publique (OAFIC)

Questionnaire

(structuré selon la systématique du rapport explicatif)

Auteur de l'avis :

☒ Canton ☐ Association ☐ Organisation ☐ Autre
Expéditeur : République et canton de Genève Département de la santé et des mobilités
Important : Veuillez envoyer votre avis sous forme électronique (document Word et PDF) d'ici au 2 février 2024 à l'adresse suivante : svg@astra.admin.ch

Ordonnance concernant les aides financières destinées à promouvoir des solutions innovantes pour la circulation sur la voie publique (OAFIC)

1. Avez-vous des remarques d'ordre général à formuler concernant cette nouvelle ordonnance ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement : Nous saluons les aides destinées à soutenir, de manière ciblée, les promoteurs de projets innovants contribuant au développement des systèmes automatisés à grande échelle.		

2. Approuvez-vous l'objet de la nouvelle ordonnance (art. 1) ?		
☐ OUI	☐ NON	☒ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

3. Approuvez-vous l'art. 2 et les exigences concernant les projets pour lesquels une demande d'aide financière peut être déposée ?		
☐ OUI	☐ NON	☒ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

4. Approuvez-vous les prescriptions relatives à la demande d'aide financière (art. 3) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement : (al.4) Quelles conséquences si une autorisation ayant fait l'objet d'une garantie écrite venait en définitive à ne pas être octroyée ou venait à être annulée en justice ? Est-ce que la responsabilité de l'Etat pourrait être engagée en raison de la perte du financement concerné ? Il est important que la responsabilité du canton ne puisse pas être engagée en raison de ces garanties.		

5. Acceptez-vous que l'OFROU puisse proposer des thèmes prioritaires (art. 4) ?		
☐ OUI	☐ NON	☒ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

6. Approuvez-vous la possibilité de recourir à des experts pour l'examen des demandes (art. 5) ?		
☒ OUI	☐ NON	☐ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement : Le canton pourra proposer des experts selon les besoins.		

7. Approuvez-vous la réglementation relative à la décision d'octroi d'une aide financière (art. 6) ?		
☐ OUI	☐ NON	☒ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

8. Approuvez-vous l'ordre de priorité défini et la procédure à suivre en cas de demandes trop nombreuses (art. 7) ?

☐ OUI ☐ NON ☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

9. Approuvez-vous la réglementation relative aux coûts imputables (art. 8) ?

☐ OUI ☐ NON ☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

10. Approuvez-vous la réglementation relative au calcul de l'aide financière (art. 9) ?

☐ OUI ☐ NON ☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

11. Approuvez-vous la réglementation relative aux aides financières ultérieures provenant d'autres sources (art. 10) ?

☐ OUI ☐ NON ☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

12. Approuvez-vous la réglementation relative au versement de l'aide financière (art. 11) ?

☐ OUI ☐ NON ☒ Sans avis / non concerné

Remarques / proposition d'amendement :

13. Approuvez-vous la réglementation relative à la prolongation du délai de mise en

œuvre des projets (art. 12) ?		
☐ OUI	☐ NON	☒ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		

14. Approuvez-vous la réglementation relative à la publication des informations concernant les projets subventionnés (art. 13) ?		
☐ OUI	☐ NON	☒ Sans avis / non concerné
Remarques / proposition d'amendement :		